

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

N°019

OBJET : AFFECTATION ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2025 BUDGET PRINCIPAL			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 42	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSE : M. ICHE donne pouvoir à M. SOLER-ALCARAZ conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, pour permettre sa reprise au budget. Cette reprise de résultat peut être anticipée avant le vote du compte administratif.

Vu les résultats provisoires de l'exercice 2025,

résultat de fonctionnement 2025 :

Résultat antérieur reporté	500.000,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.859.961,94 €

Constatant que le compte administratif provisoire présente un excédent de fonctionnement de 5.359.961,94 €

résultat d'investissement 2025 :

résultat antérieur reporté :	- 1.142.694,23 €
résultat d'investissement 2025 :	+ 538.684,92 €
résorption du compte 1069 :	- 85.000,00 €
déficit reporté au BP 2026 :	- 689.009,31 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Principal comme suit :

Affectation à l'investissement : **3.659.961,94 €**

Affectation en fonctionnement : **1.700.000,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260430-31279-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026
Publication : 11/05/2026